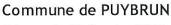
Date de transmission de l'acte: 28/01/2025 Date de reception de l'AR: 28/01/2025 046-214602294-DE 001 2025-DE AGEDI





Séance du 23 janvier 2025

Membres en exercice: 12

Date de la convocation: 16/01/2025

Présents: 8 Votants: 12 Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascale CIEPLAK

Pour: 12 Contre: 0 Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Fabrice MOUNAL, Danièle

BAUDIN, Michel FERNANDEZ, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, David

Abstentions: 0

PETRICOLA

Représentés: Catherine PICAULT représentée par Fabrice MOUNAL, Elodie DEJAMMES Résultat du vote : adoptée

représentée par Michel FERNANDEZ, Catherine GAUTHIER KUPCZAK représentée par

Dominique MOURLON, Julien MAURIE représenté par David PETRICOLA

<u>Excusés</u>: Absents:

Secrétaire de séance : Danièle BAUDIN

Objet: Vente de la Maison des Associations au Crédit Agricole Nord Pyrénées - DE_001_2025

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une proposition reçue du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, qui, dans une démarche vertueuse, participe à l'aménagement de l'habitat en milieu rural, en premier lieu pour contribuer à l'aménagement et l'attractivité du territoire, promouvoir le RSE, mais aussi dynamiser les centre-bourgs.

Une fois les biens immobiliers identifiés, le Crédit Agricole Nord Pyrénées fait une proposition d'achat, s'en suit les travaux de rénovation puis de location et de gestion.

Le Crédit Agricole Nord Pyrénées a identifié la « Maison des Associations » sise 110, rue des Arts. Après l'avoir visitée, le Crédit Agricole Nord Pyrénées envisage la réhabilitation en créant 3 appartements pour une surface totale de 292 m² se décomposant de la façon suivante :

- 1 T 3 de 105 m²
- 1T3 de 91 m²
- 1T4 de 96 m²

Et propose de l'acquérir au prix de 80.000,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- De vendre la « Maison des Associations » sise 110, rue des Arts références cadastrales : AB parcelles n° 364 et n° 363 au prix proposé par le Crédit Agricole Nord Pyrénées soit : 80.000,00 euros
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur
- Autorise Madame le Maire à faire toute démarches en ce sens.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et de que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Le Maire,

Pascale CIEPLAK

Date de transmission de l'acte: 28/01/2025 Date de reception de l'AR: 28/01/2025 046-214602294-DE_001_2025-DE A G E D I

Acte rendu exécutoire

après le dépôt en sous-préfecture de Figeac

et Publié ou notifié le 28 / 01 / 2025

Le Maire, Pascale CIEPLAK